



## Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2022 !

Chers concitoyens,



Ce mandat est toujours marqué par l'évolution de l'épidémie de Covid 19. Cette période, inédite dans notre histoire récente, rend la vie quotidienne parfois difficile et fait naître inquiétude et incertitude quant à l'avenir.

Les moments de convivialité se sont faits rares et d'autant plus précieux. Les activités des associations ont repris dans notre commune qui avait bien besoin de ces animations. Les cérémonies du 19 mars et du 8 mai se sont tenues en comité réduit. Néanmoins, la municipalité a ouvert sa buvette pendant une semaine en juillet, permettant aux Triorais et habitants des villages voisins, de vivre un moment de partage très attendu. Le comité a renoncé au repas taureau, mais a proposé avec succès le traditionnel repas famille.

La mairie a organisé en septembre le forum intercommunal des associations regroupant les villages de Parnans, Châtillon-saint-Jean et Triors, puis un peu plus tard l'accueil des nouveaux habitants et la cérémonie du 11 novembre suivie du verre de l'amitié en extérieur. Début décembre, le repas des Anciens a eu lieu dans le respect strict du protocole sanitaire (gestes barrières et passe sanitaire obligatoires). Les membres de la commission action sociale ont apporté un colis à des Triorais âgés ou malades, à domicile ou en EHPAD.

Le carrefour du chemin des Vignes et du chemin de Garenne a été réaménagé et un trottoir a été mis en place pour assurer la sécurité des piétons. Le chemin de la Plaine a été restauré. Ces travaux importants ont représenté deux années de budget voirie : 2020 et 2021. D'autres projets sont prévus concernant les locaux communaux (remplacement du système de chauffage énergivore). Des jeux ont été peints au printemps dans la cour de l'école. Une cantine, gérée par la mairie, a été réaménagée dans la salle des associations, l'E.S.A.T. de Romans continuant à nous livrer les repas en liaison froide. Le club de l'Amitié se réunit désormais le mercredi après-midi.

La cérémonie des vœux est annulée pour 2022, mais j'espère pour l'avenir une vie sociale retrouvée et une gestion de la crise sanitaire moins contraignante. Les festivités de la saint-Vincent ont été reportées à l'an prochain par le comité des fêtes, mais ce n'est que partie remise. Aussi, je vous invite à profiter au mieux des moments de liberté qui nous sont autorisés et à prendre soin de vous, de vos proches, de vos voisins. Enfin, par-dessus tout, je souhaite à chacun une bonne santé et du bonheur en famille et en amitié.

Le conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2022 !

### Sommaire

*Vœux du maire*

*Délibérations*

*Travaux*

*Ecoles*

*Événements*

*Associations*

*Urbanisme: nouveautés*

*Vie de la commune*

*Etat civil*

Le maire,  
Xavier OUDILLE

## DELIBERATIONS

### 31/8/2021

- Demande d'aide financière au SDED pour la rénovation de la salle des associations : approuvée à l'unanimité.
- Suppression d'une partie de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :  
La décision doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre. Long débat. 4 Contre, 5 Abstentions, 1 Pour : la décision est reportée d'une année.
- Approbation des statuts de Valence Romans Agglo : changement de plusieurs articles.  
5 Abstentions, 5 Pour.
- Comptes administratifs et Rapport d'activités général 2020 de Valence Romans Agglo : les conseillers ont pris acte.

### 16/09/2021

- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région, pour le changement du système de chauffage des bâtiments communaux, suppression du gaz pour un système plus écologique et économique : 38 460.42 € HT, peut être subventionnable jusqu'à 80% :  
approuvée à l'unanimité.
  - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région, pour la sécurisation de l'école et plan « Vigipirate » : 6 024 € HT, peut être subventionnable jusqu'à 80% :  
3 Contre, 1 Abstention, 6 Pour
  - Convention tripartite avec l'association « Danse 26 »: mise à disposition de la Salle Polyvalente pour l'année scolaire 2021-2022
  - Décision Modificative pour augmenter le compte 2151 « Réseaux de voirie »
  - Décision Modificative pour l'augmentation du compte 6156 « Maintenance »
- Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité

**5/10/2021**

Déclaration d'Intention d'Aliéner une habitation quartier La Vigneraie appartenant à M. SPIZAK et Mme VERET. Le conseil renonce au droit de préemption à l'unanimité.

- Convention Unique en Santé et Sécurité au Travail (CUSST) avec le Centre de Gestion de la Drôme.
- Décision modificative : augmentation du compte 739223 pour payer le FPIC, taxe de l'Agglo.

————> Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité.

**9/11/2021**

- Mise en place de la Journée de Solidarité pour le personnel communal non annualisé. Cette journée sera prise sur les heures complémentaires effectuées par la secrétaire de mairie (seule personne non annualisée)
- Décision Modificative pour augmenter le compte 165, Dépôt et Cautionnements reçus.
- Décision Modificative : augmentation du compte 6156, Maintenance.
- Décision Modificative : augmentation du compte 7391171, Dégrèvement, Taxes foncières sur propriétés.

————> Ces délibérations sont approuvées à l'unanimité.

**16/12/2021**

- SDED, renforcement du réseau BT chemin des Combes - route des Vignes- chemin de la Garenne.  
10 Pour, 0 Contre, 1 Abstention
- Décision Modificative pour une opération d'ordre concernant les frais d'étude du PLU..

————> Approuvée à l'unanimité.

## ECOLE

### ECOLE DE TRIORS

31 élèves ont fait leur rentrée à l'école du village en septembre 2021. Laurence AGOSTINI, la nouvelle directrice, accueille 15 enfants : 6 CE 2, 2 CM 1 et 7 CM 2. La classe de Sophie CHALVIN compte 16 élèves : 3 GS, 9 CP, 4 CE 1.

Les horaires restent les mêmes que l'an passé, avec maintien de la semaine de 4 jours.

Les enfants ont bénéficié de la salle polyvalente pour certaines activités cet automne et cet hiver : spectacles, danse pour la classe des plus jeunes et badminton pour les plus âgés. A l'occasion du marché d'automne, vous aviez la possibilité de déguster d'excellents sablés cuisinés par les enfants. Un cycle piscine sera mis en place pour les CE 2 à CM 2 en début d'année 2022 et pour les GS à CE 1 au printemps.



*Avec l'aimable autorisation de J-P MOUTON, photo parue dans le Dauphiné Libéré*

### SIVOS E.J. LAPASSAT

Située à Châtillon-saint-Jean, cette école maternelle accueille les Triorais, Parnanais et Châtillonnais de petite et moyenne sections. Les Châtillonnais y sont aussi scolarisés en grande section depuis quelques années.

Elle compte 3 enseignantes : Aude PERNATON (directrice), Cécile CAFFIERS et Régine BOIS, et 73 enfants : 9 Triorais, 47 Châtillonnais et 17 Parnanais. La fin de la classe du matin étant fixée à 11h45 à Triors, le SIVOS a maintenu une garderie gratuite de 11h45 à 12h dans les locaux de l'école maternelle. Cela permet aux familles de récupérer les enfants scolarisés à Triors avant de se rendre sans urgence à Châtillon-saint-Jean.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPAL

**Garderie** : pour les enfants scolarisés à Triors, la commune assure, à la demande, une garderie périscolaire dans la salle des associations ou dans la cour de l'école, selon le temps qu'il fait. L'amplitude horaire maximale va de 7h05 à 8h05 et de 16 h à 18 h. Bernadette GRIVOLAT et Cécile COSTECHAREYRE accueillent les enfants avant et après les temps de classe, ainsi que pendant et après le service des repas pour ceux qui déjeunent à la cantine.

**Cantine** : l'accueil d'une vingtaine d'enfants en moyenne, sur 31 élèves scolarisés, se poursuit dans la salle des associations qui avait été réaménagée à cet effet pour la rentrée de septembre, avec la création de nouvelles pièces (vestiaire, coin « sale », coin « propre »). Les menus de la semaine sont désormais affichés sur le panneau de l'école ce qui permet une meilleure information des familles.

Les repas sont toujours préparés et livrés par La Salamandre (E.S.A.T. de Romans-sur-Isère). Bernadette GRIVOLAT, Cécile COSTECHAREYRE (qui accueillent les enfants) et Catherine OUDILLE (adjointe au maire) ont suivi une formation liée à l'hygiène (protocole HACCP), dont l'IME nous a fait bénéficier gracieusement.

Un protocole sanitaire particulier est toujours en application en raison de la Covid 19.

Merci d'avance de bien vouloir contacter la mairie pour toute demande d'inscription en cours d'année.

**La secrétaire de mairie, les enseignantes et les animatrices sont à votre disposition pour toute information complémentaire concernant l'école, les temps de garderie et la cantine.**

## LES ECHOS DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE

### La commission action sociale vous rappelle que...

**Les personnes isolées, fragiles, malades, appareillées... quel que soit leur âge, peuvent, si elles le souhaitent, se signaler auprès de notre secrétaire de mairie au 04.75.45.32.73**

Elles pourront aussi demander à être contactées régulièrement, ou en cas d'événement particulier, par un membre de la commission action sociale : Nicole BOUY, Sonia CHABERT, Marie-Ange CHABERT, Catherine OUDILLE.



## INFOS TRAVAUX

Le chemin de la Plaine a été goudronné par l'entreprise Eurovia durant le mois d'août.



A la sortie nord du village, le long de la route des Vignes et des nouveaux appartements, un trottoir en béton désactivé a été créé pour permettre la sécurité des piétons (ce n'est pas un parking).



La mise en place d'un îlot de couleur beige, chemin de la Garenne, a contribué à la sécurisation au carrefour avec la route des Vignes.

## EVENEMENTS

### Repas de réouverture du club de l'Amitié

Le 28 août 2021, le club se réunissait sur le parvis de la salle polyvalente autour d'un repas partagé pour fêter, dans la bonne humeur, des retrouvailles très attendues.



### Forum intercommunal des associations

Le samedi 4 septembre 2021, pas moins de 14 associations des villages de Parnans, Châtillon-saint-Jean et Triors étaient réunies, dans la salle polyvalente de Triors, pour proposer au public nombreux venu leur rendre visite des activités comme la danse, la pétanque, le théâtre, la musique.... Des démonstrations de pétanque étaient organisées pour donner aux plus jeunes le goût de cette activité. On notait la présence de représentants des clubs des Anciens, très impliqués.



*Exposants et élus présents au forum*

Nous espérons que les nombreux visiteurs ont pu trouver leur bonheur...

## Semaine Bleue

Une semaine nationale, chaque année, est réservée aux retraités et personnes âgées. Elle a pour but de développer et de valoriser la place occupée par les aînés dans la communauté.

Aucun événement n'a été organisé à Triors pour l'édition « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire - un enjeu pour l'après COVID » reportée de 2020 à 2021 en raison de la persistance de la COVID 19. Rendez-vous en 2022 !

## Accueil des nouveaux habitants

Le 21 octobre 2021, la mairie et des représentants des associations trioraises accueillent les nouveaux habitants arrivés à Triors en 2019, 2020 et 2021. Peu d'entre eux avaient répondu à l'invitation, seulement 6 familles sur 36 dont 1 qui ne s'est pas présentée et 2 qui n'ont pu être présentes en raison de l'exigence du passe sanitaire, l'accueil ayant eu lieu dans la salle des fêtes. Cette rencontre sympathique s'est prolongée tard dans la soirée. Nous supposons que les autres nouveaux habitants avaient déjà trouvé leur place dans notre petite communauté.

Bienvenue à tous les nouveaux Triorais !

Pour information, un nouveau livret d'accueil, version octobre 2021, destiné plus spécialement aux nouveaux habitants, est disponible sur le site de la commune... et auprès du secrétariat dans sa version papier.



*Avec l'aimable autorisation de J-P MOUTON, photographie parue dans Le Dauphiné Libéré*

## Fête des voisins 2021

La Fête des voisins, initialement prévue le vendredi 28 mai, puis reportée au vendredi 24 septembre 2021, a été célébrée dans une ambiance très conviviale, mais dans le respect des règles sanitaires, sur le plateau de la chapelle de Gillons.

Comme à l'accoutumée, des voisins des villages de Triors et de Châtillon-saint-Jean ont eu le plaisir de se retrouver à cette occasion.



## Cérémonie du 11 novembre 2021



*Recueillement lors de la cérémonie*



*La relève assurée...*

*Photographie publiée avec l'aimable autorisation  
des parents et des jeunes*

Le 11 novembre 2021 était la date anniversaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, connu pour avoir mis fin à la Grande Guerre, celle que l'on aurait voulu la Der des Ders. Les hostilités furent suspendues le même jour sur le front à 11 heures. Néanmoins, un armistice est une suspension provisoire des combats, dans le but de négocier la fin des hostilités. Celui qui fut signé le 11 novembre 1918, d'une durée de 36 jours, a été reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature du traité de Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre fut actée.

Mais, revenons à 2021...

Cette cérémonie fut un temps d'hommage et de recueillement, un moment dédié aux morts de ce conflit, mais aussi, plus généralement, aux disparus dans d'autres circonstances. La population était venue nombreuse et de tout âge. Comme à l'accoutumée, après avoir lu le discours, le maire a invité l'assemblée à observer la traditionnelle minute de silence.

## Le Noël des Anciens

Le repas organisé par la mairie, pour les Anciens, a pu se tenir le samedi 4 décembre 2021. La salle des fêtes avait été décorée à cet effet, notamment par le sapin de Noël apprêté par les enfants de la garderie et de la cantine.



Le maire, les adjoints dont un membre de la commission action sociale, et deux de ses acolytes (pas facile à suivre... la présentation) ont eu le plaisir d'accueillir 35 personnes de 65 ans et plus qui avaient répondu favorablement à l'invitation de la mairie.



Jean-Luc, Catherine, Pascal, Nicole, Xavier, Marie-Ange

Quelques personnes s'étaient désistées, pour raison de santé, en dernière minute, mais nous étions ravis de recevoir une belle et sympathique assemblée aussi nombreuse que lors du dernier repas avant Covid en 2019.

Pour mémoire, en 2020, le repas étant impossible pour des raisons sanitaires, les membres de la commission action sociale avaient distribué des colis à domicile à certains, à d'autres en EHPAD, et avaient reçu dans la salle des associations ceux qui s'étaient déplacés pour retirer leur panier. Cette distribution, quelle qu'en fut la forme, avait été l'occasion d'échanges souvent très émouvants.

Mais cette année, la mairie organisait enfin son premier repas de Noël destiné aux Anciens... dans le respect des gestes barrières et sous couvert du passe sanitaire.





Ce fut l'occasion de joyeuses retrouvailles, de chaleureuses conversations, de plaisanteries... bref du plaisir de se retrouver pour passer un moment dont nous espérons que tous l'ont trouvé agréable. Certains chanteurs, dames et messieurs, ont donné de leur plus belle voix lors d'une chorale improvisée, nous avons profité avec bonheur de la lecture d'un très joli texte sur le sourire, puis d'un autre... sur le tablier de grand-mère... allez comprendre...



*Notre poète du jour, Henri, et la gagnante du jeu, Jocelyne, tout sourire...*



*Bravo et un grand merci aux choristes : Claudie, Henri, Alain R., Jean-Paul, Nicole, Alain G., François*

Le repas avait été cuisiné par la maison Berne, O' Traiteur Gourmand, de Saint-Marcel-les-Valence. Le menu figurait sur de très jolies cartes réalisées par les enfants de la garderie et de la cantine auxquels nous transmettons les félicitations et les remerciements des Anciens.

Après la traditionnelle clairette, un loto était organisé, une ligne complétée par convive donnant lieu au tirage au sort d'un lot. Chacun a pu ramener chez lui un souvenir grâce aux dons de nombreux sponsors locaux dont nous saluons, à nouveau, la générosité.

Le croirez-vous, chers Anciens, nous avons déjà hâte d'être à l'an prochain pour avoir le bonheur de vous recevoir car ce repas fut une très agréable occasion de partage...

Merci à vous pour cette belle journée.

Nous vous espérons encore plus nombreux pour Noël 2022...

Les personnes à domicile et résidents en EHPAD ont reçu, dans les jours qui suivirent, la visite des lutins de l'action sociale...



**Belle année 2022 !**

**Nous vous souhaitons une bonne santé et beaucoup de bonheur !**

## LA PAROLE EST DONNEE AUX ASSOCIATIONS TRIORAISES



### Comité des fêtes

Hélas, une nouvelle fois, les conditions sanitaires et les contraintes qui en découlent nous imposent d'annuler les festivités de notre St Vincent et de les reporter en janvier 2023.

A ce jour, nous ne sommes pas plus en mesure d'annoncer avec certitude les autres manifestations organisées dans l'été, mais ... nous gardons espoir !

#### Salon des artistes Triorais (ARTriors)

Le Salon des Artistes Triorais, envisagé les 19 et 20 mars 2022 reste à ce jour en suspend.

#### Festivités prévues en juillet

Repas taureau ? (menu à confirmer) de mi-juillet, suivi de la semaine « buvette municipale » et du traditionnel repas "familles" du vendredi. Dates à confirmer.

#### Chorale

L'activité chorale, ouverte à tous, a repris tous les lundis à 20h. Elle est suspendue chaque fois que nécessaire pour respecter les consignes sanitaires et protéger les choristes au maximum.



Tous les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux. Que cette année 2022 soit remplie d'heureux moments pour tous, de bonheurs partagés, de solidarité, de rendez-vous associatifs retrouvés, tout ceci avec une mention spéciale de bonne santé !

### Club de l'Amitié

Fermeture du club pendant les fêtes de fin d'année et reprise le mercredi 5 Janvier 2022.

Le Mercredi 12 janvier 2022 : dégustation de la galette des rois

Le Mardi 5 Avril 2022 : repas cabri

Le Bureau et moi-même vous présentons nos MEILLEURS VŒUX pour 2022.

La Présidente E. LABRIET



## Sou des écoles



Après une vente de choucroute en octobre, le sou des écoles a organisé sa traditionnelle matinée aux saveurs d'automne le 28 novembre dernier.

Cette année nous avons un invité surprise : la neige !

Fruits, légumes, huile de noix, fromages et bien sûr les huîtres : cette manifestation fut une nouvelle fois un succès et a permis de financer un cycle théâtre aux 2 classes.

Nous tenons à remercier la municipalité, la directrice, les Triorais toujours au rendez-vous ainsi que les bénévoles présents.

Nous vous donnons rendez-vous au printemps pour une nouvelle vente à emporter ainsi que le 17 juin pour la fête de la musique !



*La visite du Père Noël à l'école*

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Anne-Laure, notre secrétaire, au 06.63.49.50.02 ou [lesoudesecolestriors@gmail.com](mailto:lesoudesecolestriors@gmail.com)

## Les Multipattes



Nous comptons actuellement 8 Triorais (ou Trioraises) parmi les 95 licenciés au club. Les personnes intéressées par la rando peuvent faire 2 essais, assurés par le club, avant de prendre une licence. Nous ne cherchons pas la compétition mais la convivialité. Soyez les bienvenus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Marie-France TRIBOULET (secrétaire), tél 04.15.02.48.45 et Didier BORDAS (président), tél 04.75.06.30.71



## La Drôme des Jardins

L'association proposera un troc des plantes, graines, boutures, ouvert à tous, adhérents ou non, le samedi 2 avril 2022 de 9 h à 12 h à la salle des fêtes de Triors, si les conditions sanitaires le permettent.

Pour celles et ceux qui voudraient rejoindre La Drôme des Jardins, contactez le secrétariat de l'association. Le montant de la cotisation annuelle est de 17 € pour une personne et de 25 € pour un couple.

Renseignements sur notre site web [ladromedesjardins.fr](http://ladromedesjardins.fr) ou auprès du secrétariat de l'association dont le siège est à Triors. Tél. : 06.43.13.83.72

## Danse 26



En septembre les cours de danse donnés par Luize ont repris.

Kid dance, cours de fitness, nouveauté : danse solo et danse en binôme .

Cette année la soirée dansante n'a pas pu se faire à cause des contraintes et du Covid.

Pour plus de renseignements, contacter [luize.danse@gmail.com](mailto:luize.danse@gmail.com) ou tél : 06.59.47.96.76

## La Pétanque de Triors

Déjà un an que le club existe sur Triors. L'association est fière de ses résultats et de sa progression dans les championnats et autres.

Nous envisageons de monter une école de pétanque en 2022 pour tous les enfants et adolescents de 8 à 15 ans. Deux mercredis sont prévus au printemps pour faire découvrir ce sport.

La Pétanque de Triors vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

Pour tout renseignement : Président : Pierre CORDIER 06.01.90.25.13.

## ACCA

La chasse fera courant février une vente de boudin caillette. L'information sera distribuée par courrier .

Pour tout renseignement, merci de contacter le président BOSSAN Jordan .

Vice président : COLEON Pierre. Trésorier : BERRUYER Jean-Claude,

Secrétaire : COINDRE Quentin

La chasse vous souhaite une bonne année 2022.

## VIE DE LA COMMUNE

### Triors sur PanneauPocket

PanneauPocket est une application mobile, téléchargeable sur ordinateur, smartphone ou tablette, gratuite pour les usagers, qui joue le rôle des panneaux d'information des villes (alerte neige, travaux, événements...) et vous permet d'être destinataire des informations diffusées par la commune. Vous avez la possibilité de sélectionner également d'autres villages. Pour ceux qui ne souhaitent pas télécharger cette application, l'équivalent de PanneauPocket - pour Triors - figure en première page du site de la mairie <http://triors.free.fr/>

### Sécurité

Merci de bien vouloir respecter les stationnements prévus aux abords de l'école et de la mairie, notamment, et de ne pas vous garer sur la chaussée, sur les trottoirs environnants, devant l'école, ni sur la place de l'Europe hors parkings.

Le nouveau trottoir, créé route des Vignes, est destiné à la sécurité des piétons. Sa largeur n'est pas prévue pour garer une voiture, mais pour le passage des poussettes, déambulateurs, fauteuils des personnes en situation de handicap... Merci de respecter cet usage.

Pour mémoire, le plan vigipirate est toujours d'actualité.

Les adolescents semblent avoir renoncé à descendre en vélo le fossé situé devant l'église pour remonter sur la route, souvent devant les voitures. Nous les remercions pour cette attitude citoyenne, ainsi que leurs familles. Ils évitent ainsi les risques de chute ou d'accident.

La municipalité envisage de réaffecter les sommes qui avaient dû être budgétées en vue de la création d'une barrière... à l'achat d'un équipement destiné tous (à suivre...)

### Bruits du voisinage (travaux, chiens...)

La meilleure solution, de prime abord, reste la tolérance de part et d'autre et... le dialogue, puis éventuellement la médiation si vous n'arrivez vraiment pas à vous entendre.. avant d'aller plus loin...

Vous pouvez, à toutes fins utiles, consulter l'arrêté préfectoral n°2015183-0024 du 2 juillet 2015 réglementant les bruits de voisinage sur le département de la Drôme qui abroge et remplace l'arrêté du 2 mai 1996.

[http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/AP\\_Bruit\\_de\\_voisinage\\_-\\_2\\_juillet\\_2015.pdf](http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/AP_Bruit_de_voisinage_-_2_juillet_2015.pdf)

Ce texte est également consultable en mairie.

## Fibre

Le déploiement de la fibre se poursuit au sein de notre commune. Si vous souhaitez en bénéficier, il vous appartient de contacter votre prestataire de services.

## Chats errants

Article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime : « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association...

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent »

*NDLR Les chats sont ramenés sur leur lieu de vie habituel pour leur confort, mais aussi pour éviter que d'autres colonies ne s'installent. Il n'y a pas de chats vivant en groupe dans les lieux publics de la commune à Triors.*

## Campagne de stérilisation des chats

La campagne annuelle de stérilisation de nos amis les chats aura lieu en février 2022.

A cette occasion, le refuge des Bérauds, situé à Romans-sur-Isère, peut vous prêter une cage de transport contre un chèque de caution de 150 euros. Il est prudent de téléphoner avant de vous déplacer afin de la réserver.

Durant la campagne de stérilisation, une réduction peut vous être accordée, selon vos revenus. Prévoir de fournir votre dernier avis d'imposition et votre carte d'identité.

Ce bon pourra être utilisé auprès des vétérinaires travaillant actuellement avec le refuge : cabinets de Peyrins, Mours, Saint-Lattier





### **Entretien des haies en bordure de voies publiques (routes, chemins...)**

Les riverains doivent élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches... à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

En outre, il est rappelé que les branches et la végétation ne doivent jamais toucher les conducteurs (câbles électriques, téléphonie, éclairage public).

L'article R. 116-2 5° du Code de la voirie routière dispose que : « Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui... 5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.»

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Si le nécessaire n'est pas fait, la mairie est en droit de faire procéder à ces travaux dont le coût sera porté à la charge des propriétaires défaillants.

Ainsi, si le dépassement des branches s'opère sur une voie communale ou départementale, l'article L. 2212-2-2° du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2213-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

En outre, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée en cas d'accident.

Enfin, nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts étant interdit, les déchetteries de Romans et de Mours-saint-Eusèbe sont à votre disposition. Les Triorais - exclusivement - ont la possibilité de déposer leurs déchets verts à la carrière de Triors en demandant la clé à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

## **ANIMATION JEUNESSE**

Notre commune dépend du Point Jeunes ouvert toute l'année à Saint-Paul-lès-Romans : mercredi, vendredi et samedi, l'après midi.

Un point virtuel existe aussi sur la plateforme «discord».

Ces deux activités sont encadrées par des animateurs professionnels .

Pendant les vacances, des activités sont proposées pour enfants et adolescents :

kaliwali@hotmail.com ou tél 04 75 45 37 36 à Châtillon-st-Jean

Cap sur tes vacances, pour les 6 /11 ans

Anim2prox, pour les 11/17 ans

Programmes en ligne [www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr) tél. : 04.75.72.84.53

## LA PAROLE EST DONNEE A LA PAROISSE SAINT JACQUES EN PAYS DE ROMANS

La fête de rentrée de la paroisse a eu lieu, au mois de septembre, à la salle des fêtes de Triors et nous remercions la mairie de nous avoir accordé la gratuité. Une centaine de personnes ont été contentes de se rassembler pour un repas convivial et un après-midi autour d'un film et des ateliers sur la sauvegarde de la Création.

Notre église du village est actuellement fermée car le chauffage est en panne. Nous regrettons cette situation car les enterrements doivent être déplacés à St Paul ou à Parnans, et plusieurs messes n'ont pas pu avoir lieu au village.

Durant l'année, l'église a été ouverte plusieurs dimanches et nous essaierons de renouveler cette initiative.

Pour le culte catholique, s'adresser au secrétariat paroissial à Génissieux : 04.75.05.91.51 (le mardi de 17 à 19h et le samedi de 10h à 12h)

Ou contacter Valérie HATOT : 06.89.56.19.79 ou Guy LEYDIER : 04.75.45.36.65

*NDLR : La mairie envisage de changer le chauffage de l'église pour installer le système le plus adéquate. Nous sommes dans l'attente de devis pour pouvoir demander des subventions.*

## SALLE DES FÊTES DE TRIORS

Pour toute information, veuillez consulter le site de la commune <http://triors.free.fr/>

Pour plus de renseignements, la régisseuse, Isabelle COINDRE, répondra à vos questions à partir de 18h30 au 06.74.03.48.22



## URBANISME: nouveautés

Vous avez un projet ? N'hésitez pas à vous renseigner, avant toute réalisation, auprès de notre secrétaire de mairie pour connaître les droits applicables. Le Plan Local d'Urbanisme de Triors (PLU) est accessible sur le site de la mairie (rubrique « Commune », onglet « PLU »). Vous pouvez également demander à rencontrer l'adjoint en charge de l'urbanisme, Pascal HANSBERQUE, et même, en cas de nécessité, l'architecte conseil de Valence Romans Agglo. Les démarches sont désormais possibles en ligne ou sous forme papier.

**NOUVEAU** 

### Demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

**Je souhaite réaliser des travaux chez moi**

- Changement de fenêtres
- Clôture
- Panneaux solaires
- Extension
- Nouvelle construction
- Abri de jardin
- Ravalement...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

**Je dois faire des demandes d'urbanisme**

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration préalable de travaux
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager

**Ce service en ligne, vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.**



### Mes démarches d'urbanisme en ligne

#### Un portail web pour déposer ma demande

Après avoir créé un compte personnel, je peux à tout moment saisir en ligne ma demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de mon dossier.

Un accompagnement pour le dépôt en ligne. Je suis accompagné pour préparer ma demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...).




Retrouvez ce service sur →

#### Une interface pour suivre l'avancée de mon dossier

En me connectant, je peux suivre l'avancée de ma demande, compléter mon dossier, connaître le délai d'instruction, jusqu'à la décision de l'administration. Je peux également consulter mes précédentes demandes.

#### La dématérialisation

des demandes d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide, accessible à tous et sécurisé ! 

[triors.free.fr](http://triors.free.fr)

## INFORMATIONS MAIRIE

### Horaires d'ouverture de la mairie au public:

Le lundi et le jeudi : de 13h30 à 18h30

Le mardi et le vendredi : de 8h00 à 12h00

Tél. : 04.75.45.32.73 E-mail : [triors@valenceromansagglo.fr](mailto:triors@valenceromansagglo.fr) Site : <http://triors.free.fr/>

### Bulletin municipal

La rédaction de ce bulletin revient aux trois membres de la commission information du conseil municipal, et sa publication sous la forme papier a un coût pour la mairie qui se reporte dans le budget et dans les impôts. Il y a aussi un impact écologique négatif (les arbres, l'encre...)

Dans la mesure du possible, nous vous invitons à demander à le recevoir par mail, laissant ainsi l'édition papier à ceux qui ne disposent pas d'internet, à nos Anciens, notamment.

Un simple mail à la mairie [triors@valenceromansagglo.fr](mailto:triors@valenceromansagglo.fr) suffit pour vous inscrire sur la liste des destinataires du bulletin par mail. Il est aussi consultable sur le site de la mairie <http://triors.free.fr> où il est archivé depuis 2008, rubrique « Publications ».

## ÉTAT CIVIL

### 2ème semestre 2021

#### PUBLICATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS

*«Les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées par les élus municipaux à des fins de message de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord à ce message personnalisé ou à cette publication.»* (CNIL). L'état civil est publié désormais en fonction des autorisations données. **Un imprimé spécifique est disponible en mairie.**

#### **Naissances** Félicitations aux familles et bienvenue aux bébés

PADILLA Lény, le 29 juillet 2021 à Romans-sur-Isère

GODARD Zoé, le 13 septembre 2021 à Triors

ROBERT Tom, le 3 octobre 2021 à Romans-sur-Isère

#### **Décès** Nos sincères condoléances aux familles endeuillées

LAVAYSSIERE Denise, le 23 octobre 2021

NORMAND Françoise, le 27 octobre 2021

BELLIER Daniel, le 31 décembre 2021



**Les membres de la Commission Information :**

Nicole BOUY, Marie-Ange CHABERT et Catherine OUDILLE

**vous souhaitent, ainsi qu'à vos proches,**

**une très belle année 2022**

**Santé, bonheur, prospérité...**

**Prenez soin de vous et de vos proches !**